

**Arrêté N°2022-05 portant délégation de fonction  
à Mme Catherine BEGUIN,  
3<sup>ème</sup> adjointe, chargée des Affaires sociales, du Bien-être animal et  
de la Vie locale**

Le Maire de la Commune de Lizy-sur-Ourcq,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 15 octobre 2021, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°50-2021 du 15 octobre 2021 fixant le nombre d'adjoints à 6,

Vu la délibération n°51-2021 du 15 octobre 2021 portant élection des adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 3<sup>ème</sup> adjointe,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Mme Catherine BEGUIN, 3<sup>ème</sup> adjointe, dans les domaines suivants :

**AFFAIRES SOCIALES :**

- Actions auprès des publics en difficulté, des personnes âgées et personnes handicapées,
- Lien avec l'EHPAD situé sur la commune,
- Mise en œuvre et promotion du lien intergénérationnel,
- Politique de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les institutions et organismes compétents,
- Études des demandes de logements sociaux,
- Relations avec les bailleurs sociaux publics et privés,
- Représentation de la Commune à la commission préfectorale d'attribution.

**BIEN-ÊTRE ANIMAL :**

- Promotion du respect du bien-être animal,
- Valorisation de la place des animaux de compagnie au sein de la ville et renforcer leur place auprès des citoyens fragilisés.

**VIE LOCALE :**

- Gestion de la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux des bâtiments et salles communaux ;
- Examen des demandes de subventions de l'ensemble des associations ;

- Relations avec les associations et leurs représentants, soutien à la vie associative ;
- Contacts avec les entrepreneurs cherchant à s'installer sur la commune ;
- Relations avec les acteurs économiques locaux et leurs représentants, les chambres consulaires et organismes privés, publics et parapublics intervenants dans le domaine économique ainsi qu'avec l'association des commerçants ;
- Représentation de la Commune au sein des instances de toute nature agissant pour le développement économique.

**Article 2 :** Il est également donné délégation à Mme Catherine BEGUIN l'effet de signer tout acte et document ainsi que tout courrier et pièce administrative, relevant de sa délégation.

**Article 3 :** La directrice générale des services de la commune de Lizy-sur-Ourcq est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux et au Service de Gestion Comptable de Meaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 22 août 2022.

Le Maire  
Maxence GILLE



Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Notifié le